



## Ventes aux enchères

# Conditions générales de vente



Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les enchères reçues sur le site WebEnchères de La Ville du Mans. Elles définissent les conditions de bonne utilisation du site d'enchères.

Les opérations effectuées sur le site WebEnchères ne sont pas des enchères publiques au sens de l'article L.321-3 du code de Commerce.

En cliquant sur la case à cocher "J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Vente" au moment de l'inscription sur le site ou avant la saisie d'une enchère, **l'enchérisseur potentiel confirme et accepte toutes les dispositions des Conditions Générales de Vente.**

## 1 - Conditions d'inscription

1 - Pour pouvoir utiliser WebEnchères, l'utilisateur doit être préalablement inscrit. L'inscription sur le site est gratuite. Pour accéder au formulaire d'inscription, l'acheteur potentiel doit cliquer sur la rubrique "S'INSCRIRE" et remplir les formulaires demandés. Il recevra ensuite sur sa boîte de messagerie confirmation de la validation de son identifiant ou login et de son mot de passe.

**L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers.**

**L'acheteur autorisé doit prendre toutes les mesures pour assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe.** Il est responsable des actes et agissements de toute personne utilisant son compte, même à son insu. Il s'engage à signaler dans les plus brefs délais à la Ville du Mans toute utilisation frauduleuse de son compte, de son identifiant ou de son mot de passe.

2 - Une fois authentifié, l'utilisateur a la possibilité d'enchérir. Dès lors, toute enchère enregistrée sur nos serveurs, passée par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe valides, sera réputée authentique et valable.

3 - Seules les personnes morales et personnes physiques disposant de la capacité juridique de contracter, sans limitation aucune, peuvent s'inscrire. **Les mineurs ne sont pas autorisés à s'inscrire.**

## 2 - Suspension ou clôture de l'inscription

Sans exclure d'autres dispositions coercitives, la Ville du Mans se réserve la possibilité de mettre fin temporairement ou définitivement à l'inscription de l'utilisateur :

- ✓ si les informations communiquées lors de l'inscription ne correspondent pas à la réalité (adresse erronée, identité erronée....)
- ✓ s'il ne respecte pas tout ou partie des présentes conditions générales de vente,
- ✓ si les enchères qu'il réalise ne sont pas effectuées dans le but d'acheter un bien et s'avèrent être de nature à perturber le bon fonctionnement du site,
- ✓ s'il est vérifié que son identifiant et son mot de passe ont été transmis à des tiers.

## 3 - Gestion des enchères

1. **Retrait d'une annonce** : la Ville du Mans conserve, à tout moment, la possibilité de retirer un matériel mis en vente.
2. **Retrait d'une enchère** : la Ville du Mans se réserve le droit de retirer, sans préavis et sans indemnité, toute offre considérée comme déraisonnable ou excessive.
3. **Information sur les produits** Des informations supplémentaires sur les biens peuvent être obtenues en adressant un courrier électronique à la personne dont le nom est indiqué dans la page de présentation détaillée du produit.

Des visites sur place peuvent être organisées, aux dates et heures qui seront fixées par les services de la Ville du Mans au moment de la mise en vente des biens.

4. **Interruption du service** : En cas de problème technique, dûment constaté par l'hébergeur, qui rend impossible l'accès à une enchère à moins de 4 heures de sa clôture, la Ville du Mans se réserve le droit de prolonger la période d'enchère ou d'annuler l'enchère pour la relancer ultérieurement.

## 4 - Droits et Obligations de l'utilisateur

1 - A la clôture des enchères pour un bien, si l'offre de l'acheteur correspond à l'enchère la plus élevée, **la vente est réputée parfaite**, c'est-à-dire que l'acheteur doit acheter le bien à la Ville du Mans qui s'engage en retour à vendre le bien à l'acheteur, selon les Conditions Générales de Vente et conformément à la description qui est faite pour le bien.

Ni l'acheteur, ni le vendeur ne peuvent se rétracter, sauf dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, la Ville du Mans sera libérée de son engagement en cas de sinistre ayant endommagé le matériel vendu ou entraîné sa destruction.

2 - En utilisant WebEnchères, l'utilisateur s'engage à n'entreprendre aucune action de nature à perturber le fonctionnement du site. Il accepte de ne pas utiliser de logiciels ou de procédés manuels pour copier nos pages Internet ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans notre consentement express préalable et écrit.

3 - L'utilisateur s'engage à respecter les lois, les règlements et normes de toutes sortes en vigueur relatives à l'utilisation de nos services, à l'enchérissement comme à l'achat.

4 - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et gérer leur modification ou leur suppression (cf. point 10 ci-dessous).

## 5 - Conditions spécifiques aux ventes aux enchères

Tous les amateurs, à l'exception des personnes qui ont été exclues des ventes Webenchères, peuvent enchérir. Cependant, les enchères peuvent être restreintes à des catégories déterminées de professionnels pour certains biens dont la vente est soumise à des règles spéciales.

Ainsi, la vente de certains articles ou lots peut être réservée aux professionnels.

Dans ce cas, la finalisation de la vente aux enchères est subordonnée à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie :

- De l'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (K ou Kbis) ou au Répertoire des Métiers (extrait D1) datée de moins de 6 mois ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine ;

- de l'attestation d'inscription au répertoire SIRENE, si la personne est un auto-entrepreneur ;

- Des statuts de l'association, si la personne représente une association. Si le soumissionnaire est une société ou une association, il convient de présenter l'original et de déposer une copie d'un pouvoir signé par le dirigeant ou son conseil d'administration autorisant le signataire à engager la société ou l'association. Cette vente aux enchères est également subordonnée pour les professionnels de la déconstruction automobile à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie de leur agrément en cours de validité ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine.

A défaut de présentation de ces documents, la vente sera considérée comme résolue et le bien redeviendra la propriété du vendeur.

## 6 - Modalités de paiement

Les montants sont exprimés en euros et les règlements sont effectués en euros.

Les matériels d'occasion mis en vente ne sont pas soumis à la TVA, sauf cas particuliers.

Au terme de l'enchère, un courriel est adressé à l'acheteur pour lui signifier le numéro de référence attribué au bien acquis et lui demander de régler son achat dans un **délai maximal de 15 jours** après la fin des enchères.

Les modalités de paiement possibles sont précisées ci-dessous. Aucune autre modalité de paiement que celles-ci n'est acceptée :

- Paiement en ligne depuis Webenchères grâce à une page de paiement hébergée et sécurisée par VERIFONE
- Carte bancaire au Centre Technique de la Chauvinière - 206, rue de l'Angevinière – 72100 LE MANS
- Virement sur le compte bancaire de la régie de recettes « Vente de matériel réformé »

**En cas de non paiement du (des) bien(s) remporté(s) dans les délais impartis, l'enchérisseur s'expose à une procédure de mise en recouvrement par le Centre des Finances Publiques ainsi qu'au blocage de son compte Webenchères. Au terme d'un délai de 60 jours, si le bien n'a toujours pas été réglé, celui-ci pourra être remis en vente par la collectivité sans que cela ne mette fin à la procédure de recouvrement par le Centre des Finances. La Ville du Mans sera donc en droit de ne pas remettre le bien au débiteur sans que cela ne dégage celui-ci de son obligation de règlement.**

Les services de la Ville du Mans se réservent également le droit de proposer le matériel au deuxième meilleur enchérisseur ou bien de le remettre en vente. La mise en œuvre de ces dispositions aura pour conséquence d'interdire l'accès au site de l'acheteur débiteur.

## **7 - Retrait du bien et garantie**

### **a. Retrait du bien**

Le retrait du bien vendu est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra que lorsque le bien acheté aura été réglé.

Les biens seront à retirer sous 15 jours après paiement aux dates et lieux convenus avec les services de la Ville du Mans. L'acheteur devra se présenter avec une pièce d'identité et le bon de retrait (disponible à partir du courriel de confirmation de la vente).

Le bien sera enlevé en l'état. L'acheteur devra s'assurer lui-même des moyens adéquats de chargement et de transport du bien. Aucune assistance technique ne sera fournie par la Ville du Mans pour la prise en charge du bien vendu.

**En cas de non retrait du bien plus de 30 jours après le paiement (ou encaissement), et après mise en demeure restée sans effet, la Ville du Mans pourra remettre le produit à la vente sans remboursement du prix versé.**

### **b. Absence de garantie**

Les biens vendus ne bénéficient pas de garantie, ni de vice caché et ni de fonctionnement. Les acquéreurs sont réputés avoir une connaissance exacte des biens vendus, vouloir les acquérir à leurs risques et périls et les agréer dans l'état où ils se trouvent au moment de la clôture de la vente.

Aussi appartient-il à l'enchérisseur de se renseigner sur les normes techniques et juridiques en vigueur pour l'utilisation du matériel qu'il envisage d'acquérir. Le vendeur ne pourrait être tenu pour responsable de l'absence de conformité du matériel avec les normes actuellement en vigueur.

## **8 - Litiges**

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de difficultés pour l'application des présentes, les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable.

A défaut d'accord, en cas de litige résultant de l'application des clauses des présentes Conditions Générales, les juridictions compétentes sont les juridictions du ressort du Mans.

## **9 - Modifications des Conditions Générales de Vente**

La Ville du Mans se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente, en mettant en ligne une nouvelle version sur le site pendant une période de non mise en vente.

Dans l'hypothèse où la Ville du Mans se trouverait dans l'obligation de modifier les Conditions Générales pendant une période d'enchères, elle préviendrait par mail tous les enchérisseurs concernés.

## **10 - Confidentialité et protection des données**

Conformément au nouveau texte européen appelé Règlement Général sur la Protection des Données (ou RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, et en particulier aux articles 12, 13 et 14 de ce règlement, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement sur les données à caractère personnel le concernant.

Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut accéder à son compte muni de ses identifiants ou adresser un courriel à l'adresse : [rgpd@webencheres.com](mailto:rgpd@webencheres.com)

Nous vous rappelons que conformément à ce règlement, vous restez propriétaire de vos données et que celles-ci ne seront jamais transmises à un tiers sans votre autorisation.

WEBENCHERES accorde une très grande importance à la sécurité des données qu'elle collecte. Nous mettons à ce titre des moyens considérables pour protéger vos données.

Enfin, pour plus d'informations sur ce nouveau règlement, vous pouvez consulter le site de la CNIL à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-reglement-europeen> »

